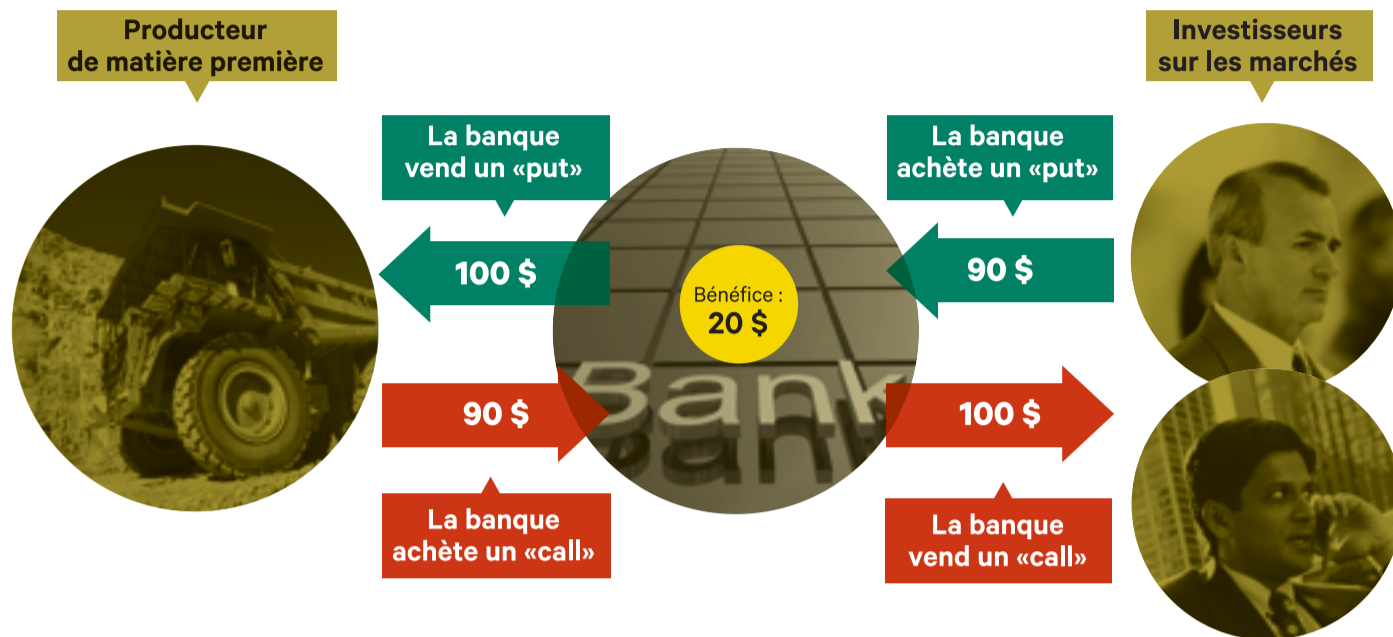


Produits dérivés : une décision de justice lourde de conséquences

Comment les banques font du profit avec les options « call » et « put »



Le « put » est une option de vente qui sert à se couvrir contre une baisse trop forte de prix.
Le « call » est une option d'achat qui sert à se couvrir contre une trop forte hausse du prix.

« LES ÉCHOS » / PHOTOS : AFP, SHUTTERSTOCK, DR

BANQUE

La Société Générale a été condamnée à payer 8 millions à la SMGM.

La justice lui reproche un défaut d'information sur ses marges : une première pour le secteur.

Ninon Renaud
nrenaud@lesechos.fr

C'est une décision qui pourrait être lourde de conséquences pour les produits dérivés utilisés pour se protéger contre les risques de fluctuation de cours. Dans un arrêt rendu le 26 septembre, la cour d'appel de Paris a condamné la Société Générale à indemniser la société minière calédonienne SMGM à hauteur de 8 millions de dollars. La justice reproche à la banque de lui avoir

conseillé de couvrir sa production de nickel grâce à ce type d'instrument financier, sans préciser les marges que cela générerait pour le groupe bancaire.

Le principe des produits de couverture à base d'options consiste à échanger deux produits contraires. Le client achète à la banque une option de vente (« put ») qui se déclenche à partir d'un prix plancher convenu à l'avance. Dans le cas de la SMGM, elle s'est ainsi couverte contre une baisse trop forte du prix du nickel, en-deçà de 13.500 dollars la tonne. Si tel avait été le cas, la SMGM aurait pu facturer le différentiel de prix à la banque, laquelle s'est elle aussi couverte contre ce risque auprès du marché. Dans le même temps, le client vend à la banque une option d'achat (un « call ») que cette dernière peut exercer à partir du franchissement d'un prix aussi fixé à l'avance, soit 15.000 dollars la tonne dans le cas présent. Autrement dit, si le prix du nickel allait au-delà, la banque pouvait fac-

turer à la SMGM la différence entre ce prix et celui du marché. C'est justement ce qui s'est passé : entre 2006 et 2008, le prix du nickel s'est envolé jusqu'à 50.000 dollars la tonne. La Société Générale ayant vendu à la SMGM plusieurs produits de couverture, elle a donc exercé plusieurs fois ses options et facturé le prix de ces produits. La SMGM se plaint ainsi d'avoir dû régler près de 23 millions de dollars au groupe bancaire.

Du « call » et du « put »
 Ce que la cour d'appel reproche à la Société Générale, c'est de ne pas avoir révélé à sa clientèle le montant réel de sa rémunération liée à la mise en place simultanée du « call » et du « put ». En prenant le « package » des deux options inverses, la SMGM n'a pas eu à régler de prime. Mais, selon les experts consultés par la justice sur deux opérations, la banque aurait réalisé une marge cachée de près de 1 million d'euros. Selon M^e Hascoët, représentant les

intérêts de la société minière, celle-ci n'a pas été en mesure de mettre en balance ce coût avec celui d'une simple option de couverture contre une baisse de prix.

Pour M^e Hascoët, la décision de la cour d'appel de Paris marque une étape importante, car « le client disposera désormais de la possibilité d'arbitrer entre différentes solutions de couverture de son risque en fonction de leur coût, puisque, dans le cadre d'opérations conclues de gré à gré, les établissements financiers seront tenus de fournir à leur client une information exhaustive sur les coûts et risques induits par les produits financiers à fort effet de levier ». Si la décision faisait jurisprudence, elle pourrait en effet obliger les banques à communiquer leurs marges. « Ce serait comme d'exiger d'un concessionnaire qu'il divulgue ce qu'il gagne sur la vente d'une voiture », s'insurge un banquier. La Société Générale réfléchit sérieusement à se pourvoir en cassation. ■

BNP Paribas n'a aucune intention de reprendre Commerzbank

BANQUE

La banque met l'accent sur la croissance organique outre-Rhin d'ici à 2015.

Jean-Philippe Lacour
jplacour@lesechos.fr
— Correspondant à Francfort

BNP Paribas compte poursuivre sa croissance en Allemagne, mais n'osera pas un grand saut quantitatif. Son directeur général, Jean-Laurent Bonnafé, a mis un terme aux spéculations qui couraient à propos d'un

possible rachat de Commerzbank, la seconde banque allemande en taille. Celui-ci « n'est pas à l'ordre du jour, un point c'est tout », a-t-il dit hier à Francfort.

La banque de la rue d'Antin s'est certes renforcée récemment dans quelques segments outre-Rhin, en rachetant précisément à Commerzbank ses activités de banque dépositaire et à Hypo Vereinsbank son gestionnaire de fonds immobiliers iiii- Investments. Mais, pour l'essentiel, la banque dit se focaliser sur la croissance organique. BNP Paribas est ainsi la troisième banque après la suisse UBS et l'italienne UniCredit à décliner une marque supposée

d'intérêt pour les 17 % du capital de Commerzbank détenus par le Bund, voire plus.

Les revenus de la filiale allemande de BNP Paribas doivent être portés de 1,1 à 1,5 milliard d'euros d'ici à 2015, avait annoncé la banque fin juillet. Les effectifs actuels de 3.500 personnes seront passés à 500 de plus à cet horizon de temps. La rentabilité ne doit pas en souffrir, sans que des chiffres concrets soient mentionnés à ce sujet. Jean-Laurent Bonnafé indique seulement que la performance atteinte en Allemagne « est en adéquation avec les objectifs du groupe ».

À côté de la clientèle des grandes

et moyennes entreprises, un autre moteur de la croissance passera par la banque 100 % digitale Hello Bank. Cette marque vient se greffer sur le courtier en ligne Cortal Consors, fort de près de 700.000 clients. Ce stock doit passer à 1,1 million d'ici à 2017, en comptant alors d'anciens clients ayant déjà la possibilité d'ouvrir un compte bancaire Cortal et ceux acquis chez Hello Bank.

À NOTER
 La banque espère capter à terme 1 % du total des dépôts en Allemagne.

Crédit Agricole veut créer à Paris un village de l'innovation

BANQUE

Un « technolab » et une pépinière d'entreprises se partageront 4.600 m² rue La Boétie.

L'immeuble qui appartient au groupe mutualiste abritait avant le siège de l'UMP.

Véronique Chocron
vchocron@lesechos.fr

C'est une façade qui a longtemps capté l'œil des caméras. Pendant dix ans, l'immeuble très chic du 55, rue La Boétie dans le 8^e arrondissement de Paris a abrité le siège national de l'UMP, avant que le mouvement dirigé par Jean-François Copé ne le quitte fin 2011 pour s'établir dans le 15^e arrondissement. Le bâtiment, propriété du groupe Crédit Agricole, vient de se fixer une nouvelle destinée.

Selon nos informations, le groupe mutualiste a décidé de transformer cette surface de 4.600 mètres carrés sur huit étages en un Village de l'innovation, avec une double vocation. L'espace serait en partie dévolu à une pépinière d'entreprises, pouvant accompagner les jeunes pousses innovantes et spécialisées dans la mise en œuvre de leurs projets. Une centaine d'entreprises pourraient être accueillies et soutenues, en association avec la Pépinière 27, le pôle d'innovation créé par la Ville de Paris et un groupe d'entrepreneurs en avril 2012.

Le « Village », situé en face de la Fédération nationale du Crédit Agricole, jouera également le rôle de « technolab » pour le groupe mutualiste, avec un espace exposition à la clef. L'objectif étant de promouvoir et

d'accélérer l'innovation appliquée à la relation client, et notamment les agences du futur. Il abritera d'ailleurs le Labo 1885, la structure de recherche et développement du Crédit Agricole au service des caisses régionales. L'accent sera mis sur les domaines de prédilection de la banque coopérative : l'agriculture et l'agroalimentaire ; la santé et le vieillissement ; le logement et enfin l'environnement et l'énergie.

Le groupe mutualiste peut espérer des retombées de ses expérimentations technologiques et un bénéfice en termes d'image.

Outre les caisses régionales, Crédit Agricole SA et ses filiales, l'espace a vocation à être ouvert à des partenariats extérieurs, avec des entreprises high-tech, mais aussi des institutions publiques et des coopératives ainsi que des écoles et des universités.

Au-delà des retombées de ses expérimentations technologiques, le groupe mutualiste peut attendre de ce projet un bénéfice en termes d'image et une plus grande visibilité, à travers son aide aux jeunes entreprises. Selon nos informations, le « Village » devrait ouvrir ses portes au printemps 2014. Interrogée, la Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) n'a pas souhaité faire de commentaire.

À NOTER
 Selon l'UMP, la location de son ancien siège, au 55 de la rue La Boétie, lui coûtait près de 4 millions d'euros par an.



L'immeuble très chic de la rue La Boétie dans le 8^e arrondissement de Paris, propriété du groupe Crédit Agricole, a été pendant près de dix ans le siège national de l'UMP. Photo RÉA

Peut-être devriez-vous arrêter de dire que vous devriez peut-être vous abonner aux Echos.

Abonnez-vous !

Recevez le journal +
 Accédez en illimité au site et aux applications

abonnement.lesechos.fr

Les Echos
 | place aux décisions |